

Paris, le 17 novembre 2016
N° 149 /H030

**Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp)
Compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2015**

Président : Monsieur Jean-Claude FRÉCON (Sénateur de la Loire)

Rapporteurs : Monsieur Pierre BERTINOTTI (Contrôle général économique et financier)
Monsieur Michel DUÉE (Direction générale des collectivités locales)

Rappel de l'ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la réunion du 27 mai 2015

2. Préparation de la collecte 2016

- promotion de la collecte par internet,
- le recensement des habitations mobiles et des sans-abri dans les communes de 10 000 habitants et plus

3. Analyse de la réponse internet de 2015

- le profil des répondants
- la diffusion de données communales sur les taux de réponse par internet

4. Point d'avancement sur le groupe de travail Rorcal

5. Le calcul à venir des populations légales pour les quartiers "politique de la ville"

6. Information sur le décret modifiant le calcul de la dotation forfaitaire de recensement

7. Questions diverses

Document(s) présenté(s) – En ligne sur www.cnis.fr

Recensement de la population - Préparation de la collecte 2016 - Insee - Diaporama

Recensement de la population - Analyse de la réponse par internet en 2015 - Insee - Diaporama

Recensement de la population - Collecte et couverture internet : exemple de la région Centre - Insee - Diaporama

Points divers : Le recensement des bateliers ; la refonte de la feuille de logement ; les investigations concernant la commune de Grigny ; les publications envisagées - Insee - Diaporama

Liste des participants

Stéphanie ALIBERT - Association des ingénieurs territoriaux de France
Pierre BERTINOTTI Rapporteur
Marie-Hélène BOULIDARD, personnalité qualifiée
Chantal CASES, vice-présidente - Directrice de l'Ined
Jean-Philippe DAMAIS, personnalité invitée
Michel DUÉE Rapporteur
Caroline ESCAPA - Insee
Lionel ESPINASSE - Insee
Guillaume ESTIENNE - Association des maires d'Île-de-France
Jean-Claude FRÉCON - Président de la Commission
Louis GUEDON - Association nationale des élus du littoral (Anel)
Emmanuel LAMY - Association des maires d'Île-de-France
Henriette LANTIN - Secrétariat Cnis
Philippe LOUCHART, personnalité qualifiée
Gilbert MEYER - Association des Villes de France
Noémie OSWALT - Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
Armand PINOTEAU - Association Villes de France
Marion SELZ, personnalité qualifiée
Mélanie TRAN LE TAM - Ministère chargé des outre-mer

Absents excusés

Mohamed AMINE - Observatoire de la fonction publique territoriale
Brigitte BARIOL - Fédération nationale des agences d'urbanisme
Marie-Hélène COUSIN – Fédération nationale des agences d'urbanisme
Olivier CREPIN - Assemblée des communautés de France (ADCF)
Gérard-François DUMONT, personnalité qualifiée
Wilfrid FAUCHER - Associations des ingénieurs territoriaux de France
Marc FRANCINA - Association nationale des maires des stations classées et communes historiques
Hervé JONATHAN - Ministère chargé des outre-mer
Philippe RIO - Association des maires de Ville et Banlieue

En ouverture de la séance, le président établit la liste des présents et des excusés.

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 27 mai 2015

En l'absence d'observations, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Préparation de la collecte 2016

Lionel Espinasse souligne les deux principaux objectifs de la collecte 2016 : la promotion de la réponse par internet et le recensement des habitations mobiles et des personnes sans abri dans les communes de 10 000 habitants et plus (celle-ci n'ayant lieu qu'une fois tous les cinq ans dans ces communes).

Par rapport à 2015 où le taux de réponse par internet a été de 33 %, l'objectif est de réduire les disparités de comportement des communes et des agents recenseurs. La réponse par internet sera présentée comme le mode normal de réponse, la réponse papier étant un mode secondaire.

Le nouveau mode de calcul de la dotation forfaitaire a conduit à retenir la cible de 18 % de taux de réponse par internet dans au moins 90 % des communes de moins de 10 000 habitants et comme taux minimal dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants, celles ayant déjà dépassé ce taux en 2015 devant l'accroître encore ou le maintenir.

Lionel Espinasse rappelle que le recensement des habitations mobiles et des personnes sans abri a lieu en même temps que le recensement des personnes en logement ordinaire pour les communes de moins de 10 000 habitants et une fois tous les cinq ans dans les communes de plus de 10 000 habitants. Il en souligne les spécificités et notamment que le recensement n'a lieu que les deux premiers jours de la collecte.

L'Insee répond à de nombreuses questions des communes sur le regroupement d'habitats précaires (camps de Roms, bidonvilles) et sur les migrants, le contact avec les populations concernées étant plus difficile. Dans ces situations, les communes sont invitées à établir des collaborations avec les associations locales venant en aide à ces populations.

Les normes internationales du recensement qui fixent à un an la durée minimale de vie sur le territoire pour être recensé ne s'appliquent pas aux personnes n'ayant pas de résidence usuelle, qui doivent être recensées sur le lieu où elles se trouvent à la date de référence du recensement.

À une question de **Philippe Louchart** à propos des bases de loisirs d'Île-de-France, **Lionel Espinasse** précise que si des habitations mobiles sont présentes dans ces lieux, elles feront l'objet d'une opération de recensement une fois tous les cinq ans, donc en 2016.

Les lieux les plus complexes d'habitations mobiles seront identifiés dès le mois de novembre de manière à préparer au mieux la collecte et son traitement.

Il est indiqué que le recensement n'est pas l'outil le plus approprié pour connaître toutes les caractéristiques sociodémographiques des personnes sans abri. Il existe pour cela une enquête spécifique sur les personnes sans domicile dont la dernière réalisation remonte à 2012 et la précédente à 2001. Le recensement vise surtout à dénombrer les sans-abri afin de pouvoir les intégrer dans la population municipale.

À une question de **Stéphanie Alibert**, **Lionel Espinasse** précise que les bateliers sont recensés une fois tous les cinq ans directement par l'Insee. Les péniches fixes ne sont pas comprises dans le recensement des bateliers. Elles ne figurent pas dans le RIL et sont donc incluses dans le recensement des « habitations mobiles » une fois tous les cinq ans. Ce sera le cas en 2016.

3. Analyse de la réponse internet en 2015

Lionel Espinasse indique que le profil type des répondants par internet est celui d'un couple avec deux ou trois enfants, avec un taux de l'ordre de 40 à 45 %. Le taux de réponse le plus important est obtenu dans la tranche d'âge des 30-40 ans et chez les plus diplômés.

Les taux de réponse sont également les plus élevés dans les grands pôles d'emploi (villes avec plus de 10 000 emplois), entre 35 et 38 %, et dans les communes qui ont un taux de pauvreté inférieur à 6 % (plus de 45 % de taux de réponse).

Michel Duée indique que le profil des répondants au recensement par internet est tout à fait cohérent avec le profil des utilisateurs d'internet tel qu'il apparaît dans les données des enquêtes annuelles TIC ménages de l'Insee.

Caroline Escapa estime qu'au-delà des variables sociodémographiques, c'est la manière dont la collecte par internet a été proposée aux habitants, qui explique les différences entre les taux de réponse. Les *a priori* des coordonnateurs communaux et des agents recenseurs ont parfois freiné la collecte par internet.

Le Canada, les États-Unis et l'Australie se fixent pour 2016 des taux de réponse par internet largement supérieurs à 50 %. En 2011, le Portugal a obtenu un taux de réponse par internet de 50 % pour leur première édition à comparer aux 33% en France en 2015.

Le développement de la collecte par internet est la voie pour diminuer le coût du recensement.

Jean-Philippe Damais estime que l'usage d'internet prive la commune d'une lecture directe des bulletins.

Stéphanie Alibert s'interroge sur la qualité des réponses.

Philippe Louchart demande s'il est possible d'envisager un questionnaire papier différent de celui d'internet, sachant qu'il n'y aura jamais un taux de réponse par internet de 100 %.

À une demande de **Caroline Escapa** sur la communication des taux de réponse par commune, les maires présents à la réunion n'y voient pas d'objections.

Caroline Escapa fait remarquer que des informations de base sont communiquées aux communes au fur et à mesure de la collecte avant la publication des résultats détaillés.

À propos de la qualité des réponses, on constate moins de réponses partielles dans les questionnaires internet que sur le questionnaire papier. Le taux de non-réponse partielle pour les personnes nées à l'étranger sur leur date d'arrivée en France est de 18 % sur le questionnaire papier et de 0,8 % sur le questionnaire par internet. Pour l'inscription dans un établissement d'enseignement, le taux de non réponse partielle passe de 15 % à 0,1 %.

Une réflexion est en cours pour distinguer le contenu du questionnaire papier et du questionnaire par internet où, grâce à des filtres, on peut faciliter le travail de celui qui répond sans pour autant lui prendre trop de temps.

Le président rappelle le principe de confidentialité des informations recueillies par le recensement.

Caroline Escapa précise que le taux de réponse par internet pour la déclaration de revenus est de 38 % à comparer au taux de 33 % pour le recensement en 2015. La DGFIP constate un plafonnement du taux de réponse des déclarations de revenus par internet. La progression du taux de réponse par internet pour le recensement est peut-être plus rapide car l'information présente, aux yeux des recensés, moins d'enjeux que dans le cas de la déclaration de revenus.

4. Point d'avancement sur le groupe de travail Rorcal

Marie-Hélène Bouldard indique que les travaux commenceront le 18 novembre. Il est difficile de recruter des correspondants RIL pour faire partie du groupe de travail.

Elle évoque également le coût des déplacements des membres du groupe au nombre de huit environ.

L'usage de la vidéoconférence dans les locaux de l'Insee est envisagé.

Caroline Escapa indique que l'application Rorcal destinée à aider les communes dans la gestion des RIL arrivera dans les communes à la fin 2016. Des expérimentations sont en cours. Les premiers résultats sont satisfaisants comme le confirme **Marie-Hélène Bouldard**.

Stéphanie Alibert demande si une réflexion sur la Base Adresses Nationales (BAN) sera bien intégrée au mandat du groupe. Une réponse positive est apportée par **Caroline Escapa**.

5. Le calcul à venir des populations légales pour les quartiers « politique de la ville ».

Un point d'information est fait par **Caroline Escapa** à la suite du décret du 30 novembre 2014 définissant les nouveaux quartiers de la politique de la ville. Environ 1 500 nouveaux quartiers dont 1 294 en métropole ont été définis. 579 communes de plus de 10 000 habitants sont concernées.

À la demande du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), l'Insee doit calculer les populations légales de ces quartiers pour février 2016. Ce calcul servira de base à l'établissement des dotations versées par l'État.

L'Insee établira la population de la commune résidant dans ces quartiers. La localisation précise des adresses dans les quartiers nécessite un lourd travail d'ajustement.

Noémie Oswald du CGET indique que la géographie prioritaire a été établie à partir des données fiscales. Pour l'année 2015, année de transition, les dotations ont été calculées à partir des populations légales figurant dans les ZUS, géographie qui n'est plus en vigueur. Pour 2016 les travaux menés par l'Insee sont très attendus. La mise à jour interviendra tous les six ans au moment de la révision des contours des quartiers.

À une question de **Philippe Louchart** sur la qualité du plan de sondage, **Caroline Escapa** rappelle que le plan de sondage du recensement est établi à partir du découpage en Iris qui ne correspond pas à la géographie des quartiers « politique de la ville ». Il faut faire un travail d'ajustement. La population sera établie en multipliant le nombre moyen d'habitants par logement par le nombre de logements tel qu'il figure dans le RIL pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Mélanie Tran Le Tam s'interroge sur le délai de six ans qui séparera la mise à jour des populations légales dans des quartiers susceptibles de connaître de fortes variations de population tant en valeur absolue que dans leur structure.

Noémie Oswald rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale, mais que le CGET travaille en collaboration avec l'Insee à l'établissement d'indicateurs sociodémographiques capables de suivre l'évolution de ces populations.

6. Information sur le décret modifiant le calcul de la dotation forfaitaire de recensement

Caroline Escapa rappelle que le PLF 2016 prévoit une baisse de 1,1 million d'euros sur les 22,5 millions d'euros de la dotation 2015, justifiée notamment par le développement de la collecte par internet.

Le Comité National d'Évolution des Normes a donné un avis favorable sur le projet de décret tandis que le Comité des Finances Locales a donné un avis défavorable.

La saisine du ministère de l'outre-mer et du Conseil d'État est en cours.

Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp)

7. Points divers

- Le recensement des bateliers présenté par **Lionel Espinasse**.

Les bateliers sont recensés une fois tous les cinq ans, le prochain recensement a lieu en 2016. Un questionnaire leur sera envoyé par la voie postale en décembre 2015 pour retour dans les délais du recensement général.

Les bateliers doivent être rattachés à une commune qui se verra affecter la population en conséquence. Au total le nombre de personnes concernées est de l'ordre de 1 300 à 1 400 pour 650 péniches. Cette population est très concentrée sur quelques communes.

- La refonte de la feuille de logement présentée par **Lionel Espinasse**

L'objectif est de mieux identifier les familles recomposées et les cas de cohabitation intergénérationnelle et d'avoir une meilleure information sur les enfants en garde alternée. Les premières versions du questionnaire papier ont été testées au printemps 2015. Un tableau de composition des ménages et des tableaux sur les liens de parenté ont été testés. Ces tests ont permis de déterminer une forme de tableau à privilégier pour le recueil des informations sur les liens de parenté (parmi 4 propositions). Ils n'ont toutefois pas permis de conclure sur tous les aspects du questionnaire et devront être complétés par un nouveau test en 2016. Il reste que l'ajout de questions densifie le questionnaire.

Des questionnaires internet seront également testés au printemps 2016. Les possibilités offertes par internet permettent d'insérer plus facilement de nouvelles questions.

Cette nouvelle feuille de logement devrait être intégrée au recensement de 2018.

- La suite de l'étude des différences entre le recensement et les effectifs scolaires à Grigny.

Caroline Escapa indique que la comparaison entre les sources fiscales et le recensement fait apparaître que dans 86 % des cas les résultats du recensement se sont trouvés confortés, dans 3 % des cas les sources fiscales ont été confortées et que pour le solde aucune des sources n'a été confortée.

S'agissant des différences avec les effectifs scolaires, le rectorat n'a pas encore transmis le fichier des élèves. Comme il s'agit d'une étude fondée sur un rapprochement de fichiers, l'Insee a dû solliciter le Cnis qui a donné un avis favorable. L'avis de la Cnil a été demandé et s'il est favorable, le rectorat pourra à nouveau être sollicité. L'étude est donc toujours en cours.

- Les publications de fin d'année

En fin d'année sera publié le décret des populations légales au 1^{er} janvier 2013, sur la géographie au 1^{er} janvier 2015. Il sera opposable à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette communication sera accompagnée d'une publication « Insee Focus » sur l'évolution de la population des petites communes.

La collecte de 2016 commencera le 21 janvier et sera précédée d'une conférence de presse le 19 janvier, qui mettra l'accent sur la collecte par internet. Un bilan démographique national et une étude sur les familles à partir des données de l'enquête famille-logement seront également rendus publics.

Philippe Louchart s'interroge sur les conséquences des nouveaux périmètres des régions sur le plan de sondage du recensement. Il revient sur la question du bilan démographique et de son incohérence entre les stocks de population et leur distribution par sexe et âge des flux donnés par le recensement ou par l'état civil. Il demande s'il sera possible d'établir de vrais bilans démographiques régionaux en distinguant les migrations interrégionales des migrations internationales.

Caroline Escapa précise que le plan de sondage ne sera pas modifié. Elle interrogera ses collègues de l'Insee sur la seconde remarque.

Chantal Cases suggère que cette question soit évoquée à la commission « Démographie » du Cnis.